

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 21 MARS 2024

Le jeudi 21 mars 2024 à 10h00, le Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Haute-Vienne s'est réuni, à la suite de la convocation de ses membres en date du 28 février 2024, dans la salle du Conseil du CDG87, sous la présidence de Madame Sylvie ACHARD, Présidente.

Nombre de membres : 26

Quorum : 13

Nombre de membres présents : 12

Votants : 18

PRESENTS

Mme Sylvie ACHARD ; M. Jean-Gérard DIDIERRE ; M. Ludovic GERAUDIE ; M. Fabrice GERVILLE-REACHE ; M. Maurice LEBOUTET ; Mme LHOMME-LEOMENT ; Mme Annick MORIZIO ; Mme Monique PLAZZI ; Mme Nadine RIVET, suppléante de Mme RIFFAUD ; M. Jean-Claude THOMAS ; Mme Béatrice TRICARD ; Mme Bernadette TROUBAT.

EXCUSES







M. Pierre ALLARD ; M. François BOISSERIE ; M. Philippe BARRY ; Mme Odile BERGER ; M. Jean-Marie BOST ; Mme Nadine BURGAUD ; M. Bernard DELOMENIE ; M. Pascal GODRIE ; M. Vincent JALBY ; M. Hervé KEISER ; Mme Valérie LACORRE ; Mme Bernadette LACOTE ; M. Philippe LACROIX ; M. Emile-Roger LOMBERTIE ; Mme Samia RIFFAUD.


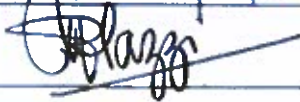




REPRESENTES

M. Pierre ALLARD	a donné pouvoir à	Mme Sylvie ACHARD
Mme Nadine BURGAUD	a donné pouvoir à	M. Ludovic GERAUDIE
M. Hervé KEISER	a donné pouvoir à	Mme Jacqueline LHOMME-LEOMENT
Mme Valérie LACORRE	a donné pouvoir à	M. Fabrice GERVILLE-REACHE
M. Bernadette LACOTE	a donné pouvoir à	M. Jean-Claude THOMAS
M. Philippe LACROIX	a donné pouvoir à	Mme Béatrice TRICARD

Assistés de :

- ⇒ Mme Caroline FRITZ, Directrice du Centre de gestion

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	EMARGEMENT
ACHARD Sylvie	X		
ALLARD Pierre		X	P à S Achard
BOISSERIE François			
BARRY Philippe			
BENN Jacques		X	
BERGER Odile			P à S Germaine
BOST Jean-Marie			
BURGAUD Nadine		X	P à C. Germaine
DELOMENIE Bernard			
DIDIERRE Jean-Gérard	X		
GERAUDIE Ludovic	X		
GERVILLE-REACHE Fabrice	X		
GODRIE Pascal			
JALBY Vincent		X	
KEISER Hervé		X	P à S. L'HOMME LEOMONT
LACORRE Valérie		X	P à F. Gerville Reache
LACOTE Bernadette		X	P à J. Thomas
LACROIX Philippe		X	P à B. Tricard
LEBOUTET Maurice	X		
L'HOMME-LEOMONT Jacqueline	X		

MEMBRES	PRESENT	EXCUSE	EMARGEMENT
LOMBERTIE Emile-Roger		X	
MORIZIO Annick	X		
PLAZZI Monique	X		
RIFFAUD Samia		X	
RIVET Nadine	X		
THOMAS Jean-Claude	X		
TRICARD Béatrice	X		
TROUBAT Bernadette			

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la Présidente ouvre la séance et donne lecture des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ➔ Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 23 février 2024

I - AFFAIRES FINANCIERES

- A - Compte administratif 2023
- B - Compte de gestion 2023
- C - Affectation du résultat 2023
- D - Budget primitif 2024
- E - Subvention à l'ANDCDG
- F - Subvention au COS 87
- G - Flotte auto
- H - Taux de cotisations et contributions

II - AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL

- A - Modification du tableau des effectifs
- B - Dispositif Expertise RH mutualisée : avenant à la convention

III - AFFAIRES DIVERSES

Le Procès-verbal de la réunion du 23 février 2024, préalablement adressé aux membres, est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES FINANCIERES

A - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

La Présidente rappelle que le compte administratif, qui retrace l'exécution du budget par l'ordonnateur, présente pour l'exercice 2023 les résultats ci-dessous :

Section fonctionnement						
Chap.	Désignation	BP	DM	BP voté	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	952 465,50	- 40 000,00	912 465,50	703 132,43	77,06%
012	Charges de personnel	2 761 209,32		2 761 209,32	2 001 262,29	72,48%
65	Autres charges de gestion courante	113 950,00	40 000,00	153 950,00	130 350,00	84,67%
66	Charges financières	6 613,00		6 613,00	6 612,93	100,00%
67	Charges exceptionnelles	1 500,00		1 500,00	3,00	0,20%
042	Dotations aux amort. et provisions	100 000,00		100 000,00	76 170,86	76,17%
023	Vir. Section d'investissement	192 356,40		192 356,40		0,00%
Total dépenses 2023		4 128 094,22	-	4 128 094,22	2 917 531,51	70,68%

Chap.	Désignation	BP	DM	Total Voté	Réalisé	%
70	Produits des services du domaine	2 950 471,22		2 950 471,22	2 735 935,52	92,73%
74	Dot. Part. et Subventions	78 000,00		78 000,00	62 403,26	80,00%
75	Autres produits gestion courante	39 000,00		39 000,00	66 430,59	170,33%
013	Atténuations de charges	93 442,40		93 442,40	29 247,88	31,30%
77	Produits exceptionnels			-		#DIV/0!
042	Opération d'ordre budgétaire			-		
002	Excédent Fonctionnement reporté	967 180,60		967 180,60		
Total recettes 2023		4 128 094,22	-	4 128 094,22	2 894 017,25	70,11%
SOLDE DE L'EXERCICE					-23 514,26	
RESULTATS ANTERIEURS					967 180,60	
RESULTATS CUMULES					943 666,34	

Section investissement							
Chap.	Désignation	BP	DM	BP Voté	Reste Eng Juc	Réalisé	%
001	Déficit antérieur reporté	23 073,82		23 073,82			
13	Subvention d'équipement			-			
16	Emprunts	35 707,00		35 707,00		35 706,63	100,00%
20	Immobilisations incorporelles	70 000,00		70 000,00	7 000,00	8 886,00	12,69%
21	Immobilisations corporelles	297 633,18		297 633,18	37 063,77	42 450,77	14,26%
23	Travaux	10 000,00		10 000,00		-	
Total dépenses		436 414,00	-	436 414,00	44 063,77	87 043,40	20%

Chap.	Désignation	BP	DM	BP Voté	Reste Eng Juc	Réalisé	%
10	Dotation fonds divers et réserves	144 057,60		144 057,60		143 345,86	
40	Amortissement des immobilisations	100 000,00		100 000,00		76 170,86	76%
021	Virement de la sect. de fonctionnement	192 356,40		192 356,40			
Total recettes		436 414,00	-	436 414,00	-	219 516,72	50%
RESULTATS DE L'EXERCICE						132 473,32	
RAR						44 063,77	
RESULTATS ANTERIEURS						-23 073,82	
RESULTAT DE CLOTURE 2023						132 473,32	

RESULTATS DE CLOTURE EXERCICE 2023

	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats 2023	Résultats cumulés
Investissement	-23 073,82	44 063,77	132 473,32	109 399,50
Fonctionnement	967 180,60		- 23 514,26	943 666,34
Cumul	944 106,78	44 063,77	108 959,06	1 053 065,84

AFFECTATION RESULTAT 2023	
Résultat à affecter :	943 666,34
Report à nouveau en S. Investissement 001	109 399,50
Report à nouveau en S. Fonctionnement 002	943 666,34

Conformément aux termes de l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame la Présidente Sylvie ACHARD se retire au moment du vote.

Les résultats présentés sont conformes en tous points aux indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, ainsi qu'aux débits et aux crédits à titre budgétaire aux différents comptes.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le compte administratif 2023

B - COMPTE DE GESTION 2023

La Présidente rappelle que le compte de gestion retrace la comptabilité du comptable de l'établissement.

Il présente :

- ↳ Les opérations budgétaires de dépenses et recettes de l'exercice
- ↳ La balance d'entrée et la balance de sortie de tous les comptes
- ↳ Le bilan (actif et passif) qui reflète l'état du patrimoine de l'établissement

Les résultats budgétaires constatés par le compte de gestion sont conformes en tous points aux résultats du compte administratif.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **APPROUVE** le compte de gestion du comptable pour l'exercice 2023

C - AFFECTATION DU RESULTAT 2023

La Présidente rappelle qu'après avoir approuvé le compte administratif 2023 et pris connaissance pour le budget principal :

- du résultat de la section de fonctionnement,
- du solde d'exécution de la section d'investissement,
- de l'état des restes à réaliser,
- des excédents ou déficits antérieurs,

Les membres du Conseil d'administration sont appelés à adopter l'affectation du résultat telle que déterminée ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS 2023

FONCTIONNEMENT	BP 2023	DM 2023	TOTAL BP 2023	REALISE	% EXECUTION	RAR
RECETTES	4 128 094,22		4 128 094,22	2 894 017,25	70,11%	-
DEPENSES	4 128 094,22		4 128 094,22	2 917 531,51	70,68%	-

Résultat brut	-23 514,26
Excédent antérieur	967 180,60
RESULTATS CUMULES :	943 666,34
(Résultat exercice + résultats antérieurs sans les RAR)	

INVESTISSEMENT	BP 2023	DM 2023	TOTAL BP 2023	REALISE	% EXECUTION	RAR
RECETTES	436 414,00	-	436 414,00	219 516,72	50,30%	
DEPENSES	436 414,00	-	436 414,00	87 043,40	18,78%	44 063,77

Résultat brut (Recette-dépenses) hors RAR	132 473,32
Déficit antérieur	- 23 073,82
RESULTAT NET :	109 399,50
RAR Dépenses	44 063,77
RAR Recettes	

Résultats à affecter	
AFFECTATION RESULTAT 2023	
Résultats à affecter :	943 666,34
Report à nouveau en S. investissement R001	109 399,50
Report à nouveau en S. Fonctionnement R002	943 666,34

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **ADOpte** l'affectation du résultat telle que déterminée ci-dessus

D - BUDGET PRIMITIF 2024

La Présidente rappelle qu'en application des dispositions de l'article 15 § 2 du règlement intérieur du Conseil d'administration du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne, il appartient à la Présidente du Centre départemental de gestion de la Haute-Vienne, en tant que responsable de la direction financière du Centre, de préparer le projet de Budget Primitif pour l'exercice à venir.

C'est pourquoi, elle soumet aujourd'hui ce projet de budget à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 tel que présenté en annexe.

E - SUBVENTION A L'ANDCDG

La Présidente rappelle que l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs adjoints de Centres de Gestion (ANDCDG) contribue depuis de nombreuses années par ses travaux à enrichir l'expertise technique de nos établissements. Ses commissions (Statut, Recrutement-Concours, Emploi, Santé-Sécurité au travail, Action sociale et Protection sociale) et les différents groupes de travail ponctuels regroupent, au niveau national les directeurs et leurs collaborateurs. Mutualisant les compétences, ils élaborent des projets, des modèles de documents, des propositions à soumettre aux élus.

L'ANDCDG est étroitement associée à ses travaux par la Fédération Nationale des Centres de Gestion (FNCDG)

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** d'attribuer à l'ANDCDG pour l'exercice 2024 une subvention de fonctionnement de 350 €

F - SUBVENTION AU COS 87

La Présidente rappelle que l'Association du Comité des Œuvres Sociales 87 contribue depuis de nombreuses années par ses prestations à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'action sociale. Adossé au périmètre d'adhésion du CDG87, sa vocation départementale en fait un outil incontournable pour l'ensemble des collectivités et établissements publics de moins de 350 agents.

L'accompagnement financier régulier du CDG87 contribue à l'équilibre et la pérennité de cette structure.

Mme ACHARD et Mme LHOMME-LEOMENT, membres du bureau du COS87, se retirent au moment du vote.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** d'attribuer au COS 87 pour l'exercice 2024 une subvention de fonctionnement de 23 000 €

G - RENOUVELLEMENT DE LA FLOTTE AUTOMOBILE DU CDG 87

La Présidente rappelle que le CDG87 est propriétaire d'un parc automobile de huit véhicules, dont un ne roule plus et reste stationné sur le parking.

Sur ces huit véhicules, quatre sont affectés aux médecins, un à l'ergonome qui se déplace également sur la Corrèze, un autre aux services Prévention et Maintien dans l'emploi. Le dernier véhicule est utilisé par l'ensemble des autres services pour les interventions en collectivités ou réunions hors département.

Ces véhicules ayant été mis en circulation entre 2003 et 2017, mais ne parcourant pas beaucoup de kilomètres, il est envisagé de garder les deux plus récents et de remplacer les autres par des véhicules en location, tel que précisé ci-dessous :

Parc auto actuel	Energie	Puissance	Année	Projet
Peugeot Partner EM-842-YV	Essence	80	2017	Véhicule conservé
Peugeot 2008 EE-266-FQ	Essence	80	2016	Véhicule conservé
Peugeot 308 AE-698-MZ	Essence	120 CV	2009	Véhicule repris Location d'un modèle type : C3, 208 ou Clio
Peugeot 207 SW AC-324-YY	Diesel	90 CV	2009	Véhicule repris Location d'un modèle type : C3, 208 ou Clio

Peugeot 207 SW BS-631-RA	Diesel	90 CV	2011	Véhicule repris Location d'un modèle type : C3, 208 ou Clio
Citroën C3 CR-248-MR	Diesel	90	2013	Véhicule repris Location d'un modèle type : C3, 208 ou Clio
Citroën C3 CR-999-MQ	Diesel	90	2013	Véhicule repris Location d'un modèle type : C3, 208 ou Clio
Renault Clio 2 8351 TK 87	Essence		2003	Véhicule repris non remplacé

Un règlement « Flotte auto » sera adopté afin de rationaliser leur utilisation.

En conséquence, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents décide :

- **D'AUTORISER** la Présidente à négocier avec les trois concessionnaires ayant déposé une offre
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer les contrats et documents s'y rapportant avec le concessionnaire proposant l'offre la plus intéressante et la mieux adaptée aux missions des différents services du CDG87.

H - TAUX DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Cotisations des collectivités et établissements affiliés

La Présidente rappelle qu'en application du code général de la fonction publique et notamment les articles L452-25 et suivants,

- Les dépenses des centres de gestion pour l'exercice de leurs **missions obligatoires** sont financées par une **cotisation obligatoire** payée par les collectivités affiliées.
Le taux de cette cotisation est fixé par le Conseil d'administration du Centre de gestion dans la limite d'un taux maximum fixée par la loi (actuellement 0.80%).
- Les dépenses supportées par les centres de gestion pour l'exercice de **missions supplémentaires à caractère facultatif** que leur confient les collectivités et établissements affiliés, sont financées par ces derniers :
 - soit par **facturation dans des conditions fixées par convention**,
 - soit par une **cotisation additionnelle à la cotisation obligatoire**, son taux étant fixé par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est appelé à fixer les taux des cotisations obligatoire et facultative à compter du second trimestre 2024. Depuis 2021 les taux étaient fixés comme suit :

- Cotisation obligatoire : 0.80%
- Cotisation additionnelle : 1.090% (Pour rappel la cotisation additionnelle est destinée à financer globalement les missions à caractère facultatif ne faisant pas l'objet d'une facturation ou à compléter le financement d'une mission partiellement facturée).

Contribution financière des collectivités et établissements non affiliés

La Présidente rappelle que l'article L452-39 du code général de la fonction publique prévoit également que les collectivités et établissements non affiliés peuvent, si elles le souhaitent, bénéficier des missions suivantes :

- Le secrétariat des conseils médicaux
- Une assistance juridique statutaire y compris pour la fonction de référent déontologue prévue à l'article L. 124-2
- Une assistance au recrutement et un accompagnement individuel de la mobilité des agents hors de leur collectivité ou établissement d'origine
- Une assistance à la fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite
- La désignation d'un référent laïcité chargé des missions prévues à l'article L. 124-3

Ces missions constituent un « appui technique indivisible à la gestion des ressources humaines ». Les collectivités non affiliées qui choisissent d'y adhérer acquittent une contribution et sont représentées par un collège spécifique au Conseil d'administration du Centre de gestion. Cette contribution est fixée, par chaque centre de gestion, dans la double limite d'un taux de 0.20 % et du coût réel des missions.

Depuis 2020 le taux de cette contribution avait été maintenue à 0,065 % de la masse salariale.

Compte tenu des besoins exprimés et du coût réel estimé des missions mises en œuvre, le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2024 au même niveau le taux de cotisation obligatoire due par les collectivités et établissements publics locaux affiliés au Centre de gestion, soit 0.80 %
- **DECIDE** de diminuer le taux de cotisation facultative due par les collectivités et établissements publics locaux affiliés au Centre de gestion à 1 %
- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2024 le taux de la contribution financière des collectivités non affiliées au Centre de gestion qui adhèrent à ces services à 0,065 % de leur masse salariale.

II - AFFAIRES RELATIVES AU PERSONNEL

A - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DU CDG

La Présidente rappelle que, conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de prendre en compte :

- La titularisation dans le grade d'attaché du Conseiller en évolution professionnelle,
- Le détachement vers la fonction publique d'Etat d'une secrétaire médicale au grade de rédacteur remplacée par un adjoint administratif,
- Le départ à la retraite d'un technicien Conseiller en prévention,

il convient de modifier le tableau des emplois du personnel du Centre de gestion.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L.313-1,

Sous réserve de l'avis du Comité social territorial en date du 22 mars 2024,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

➤ **DECIDE de supprimer :**

A compter du 1^{er} avril 2024

- Un emploi de rédacteur à temps complet chargé du conseil en évolution professionnelle,
- Un emploi de rédacteur à temps complet chargé du secrétariat de la médecine préventive,
- Un emploi de technicien à temps complet chargé du conseil en prévention.

➤ **APPROUVE** le tableau des emplois du personnel du Centre de gestion ci-après.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} AVRIL 2024

Emplois fonctionnels

pourvus

non pourvus

Directeur général (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général des services des villes de 40 000 à 80 000 habitants)

1

Directeur général adjoint (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général adjoint des services des villes de 40 000 à 150 000 habitants)

1

GRADE	Catég.	Durée hebdo.	Budgétaire	Pourvu titulaire	Pourvu contractuel
Filière administrative					
Attaché hors classe	A	35 h	1	1	
Attaché principal	A	35 h	1		
Attaché	A	35 h	4	3	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35 h	6	6	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	35 h	1	1	
Rédacteur	B	35 h	2	1	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35 h	1	1	
Adjoint administratif	C	35 h	5	5	
Filière technique					
Ingénieur	A	35 h	1		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35 h	1	1	
Technicien	B	35 h	1		1
Filière médico-sociale					
Médecin hors classe	A	35 h	4		4
Psychologue classe normale	A	35 h	1		1
Infirmier en soins généraux	A	28 h	1		1
TOTAL :			30	19	9

B - AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU DISPOSITIF COMMUN D'EXPERTISE RH ET DE PRODUCTION DOCUMENTAIRE DE NOUVELLE-AQUITAINE

La Présidente rappelle que, sept centres de gestion de la région Nouvelle Aquitaine (CDG de Charente, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Haute-Vienne) ont décidé de mettre en place, au 1^{er} janvier 2021, un **dispositif commun d'expertise RH et de production documentaire**.

Dans ce cadre, a été signée le 9 mars 2021 une première convention par les CDG de Charente, Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques et Haute-Vienne pour la création d'un dispositif commun en matière d'expertise RH et de production documentaire, à compter du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

En 2021 et 2022, les CDG des Landes, de la Creuse, des Deux-Sèvres et de la Vienne ont demandé à rejoindre le dispositif. Des avenants à la convention ont été signés.

Enfin, en cours d'année 2023, le dernier CDG, celui de la Charente-Maritime, a annoncé son intention d'adhésion au dispositif mutualisé au 1^{er} janvier 2024.

Pour prendre en compte cette nouvelle adhésion et la valorisation du temps consacré par les centres de gestion faisant parti du comité organisationnel, le Conseil d'administration du 8 décembre 2023 a validé la mise en place d'une nouvelle convention à compter du 1^{er} janvier 2024.

Au vu des dernières évolutions : recrutement de deux agents au CDG 33 à compter du 1^{er} avril prochain, changement de composition du comité organisationnel, ..., il est nécessaire de prendre un avenant pour adapter le contenu de cette convention.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents :

- **VALIDE** l'avenant n°1 ci-joint à la convention de mise en œuvre d'un dispositif commun d'expertise RH et de production documentaire
- **AUTORISE** la Présidente à signer cet avenant et tout document le concernant.

III - AFFAIRES DIVERSES

A - POINT D'ETAPE SUR LA CONSULTATION DU VOLET PREVOYANCE DE LA PROTECTION SOCIALE

CAHIER DES CHARGES

- ▶ Contrat porté régionalement par CDG33 et groupe de travail (choix collectif)
- ▶ Lot 1 : Prévoyance par strates agents
 - ▶ CDG 19, 23, 24, 47, 64 et 87
- ▶ Lot 2 : Prévoyance taux mutualisé toutes strates)
 - ▶ CDG 33 et 40
- ▶ Lot 3 : Santé
 - ▶ CDG 33
- ▶ Garanties et évolutions
 - ▶ Contrat à adhésion facultative
 - ▶ Evolution vers de l'obligatoire prévue
 - ▶ Taux prévisionnel demandé
 - ▶ Garanties minimales de l'ACN reprises + couverture contractuel (franchise 30 jours) pour l'incapacité

- ▶ Un assureur / mutuelle retenu par lot
- ▶ Un contrat par CDG
 - ▶ Chacun signe son contrat avec assureur commun
 - ▶ Chacun assure la vie de son contrat sur la durée du marché

- ▶ Plus que 90 % des collectivités affiliées entrent dans la consultation
- ▶ Transposition des textes en cours : l'obligatoire serait à mettre en œuvre avant fin 2027

CRITERES DE SELECTION SUR 100 POINTS

LOT 1 : PREVOYANCE 6 CDG		
Critères		Points
Critère 1 : rapport entre la qualité des garanties et le tarif proposé : Respect des conditions contractuelles Niveau de cotisations des garanties minimales obligatoires Plafonds de majoration des cotisations	10 40 5	55
Critère 2 : degré effectif de solidarité entre les adhérents : Compte de résultat des transferts intergénérationnels selon le taux d'adhésion	5	5
Critère 3 : maîtrise financière du dispositif : Politique de développement Suivi régulier Equilibre économique Frais de gestion Provisions techniques Inventaire des dossiers Rapport annuel Services de gestion	4 1 5 3 3 1 3 8	28
Critère 4 : moyens pour assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés aux risques : Mise à disposition de l'extranet agents Délais contractuels de traitement des dossiers Protection des agents Services d'accompagnement spécialisés	3 3 3 3	12


GRANDES ETAPES DU CALENDRIER


- ▶ Lancement de la consultation : 25 mars 2024
- ▶ Analyses des candidatures et offres : du 10 au 24 mai 2024
- ▶ Transmission aux groupes de travail
- ▶ Présentation rapport d'analyse V2 : 5 juin 2024
- ▶ Phase de négociation (AMO)
- ▶ Présentation rapport d'analyse V3 : 19 juin 2024
- ▶ CST et CA : début juillet 2024
- ▶ Déploiement : Septembre 2024
- ▶ Adhésion ou non des collectivités au contrat

B - RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE RISQUE STATUTAIRE : CALENDRIER DE LA CONSULTATION

Envoi courrier information aux collectivités	15 mars 2024
Collecte des mandats des collectivités supérieures au seuil	
Collecte des relevés de sinistralité des collectivités supérieures au seuil et inférieures au seuil	Mi-mars => fin avril 2024
Lancement publicité	30 avril 2024
Réception des candidatures	
Étude des candidatures	31 mai 2024
Réunion de présentation : rapport candidatures	
Validation des candidats retenus	
Envoi d'un courrier d'invitation à soumissionner & mise à disposition du cahier des charges complet (dont relevés de sinistralité) aux candidats retenus	31 mai 2024
Réception des offres des candidats	1 juillet 2024
Réunion de présentation rapport avant négociation	
Envoi des négociations	22 juillet 2024
Réunion de présentation : rapport après négociation 1	
Envoi négociation supplémentaire éventuelle	16 septembre 2024
Réunion de présentation : rapport définitif	24 septembre 2024
Notification attributaire (attente de 11 jours francs)	8 octobre 2024
Information possible des collectivités	9 octobre 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

La Présidente,

Sylvie ACHARD



Procès-verbal arrêté le : 28.03.2024

Procès-verbal publié sur le site internet du CDG87 le : 28.03.2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 21 mars 2024

ANNEXE

I D – Budget primitif 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : BUDGET CDG 87 (M57) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 28870852200017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE DEPARTEMENTALE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BUDGET CDG 87 (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	41
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	45
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	46
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	47
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	48
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	49
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	50
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	54
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	55
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	56
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	57
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	58

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ; les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES		I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES		A

Informations statistiques		Valeurs
Population totale		

Informations fiscales (N-2)		Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)		

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2) (3)	
5	DGF / population	
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

**I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I
B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
 - au niveau de l'article (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau de l'article (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N° ... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	3 004 574,91	3 113 533,97	944 106,78	A1 1 053 065,84
Investissement	87 043,40	219 516,72 (3)	-23 073,82	A2 109 399,50
Fonctionnement	2 917 531,51	2 894 017,25 (4)	967 180,60	A3 943 666,34

RESTES A REALISER N-1				
Dépenses	Recettes			Solde (B)
I + II	44 063,77	III + IV	0,00	B1 -44 063,77
I	44 063,77	III	0,00	B2 -44 063,77
II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)	
TOTAL	1 009 002,07
Investissement	65 335,73
Fonctionnement	943 666,34

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficit, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 44 063,77
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	7 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	37 063,77
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	167 223,23	101 887,50
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	44 063,77	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	(si solde positif) 109 399,50
	=		=
	Total de la section d'investissement (2)	211 287,00	211 287,00
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 003 632,00	3 059 965,66
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	(si excédent) 0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	943 666,34
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (3)	4 003 632,00	4 003 632,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	4 214 919,00	4 214 919,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AP VOTEES		B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	TOTAL		0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
PRESENTATION DES AE VOTEES		B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0.00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0.00
---	------------	-------------

TOTAL GENERAL	0.00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	65 000,00	7 000,00	73 000,00	73 000,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	287 549,40	37 063,77	57 936,23	57 936,23	95 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		362 549,40	44 063,77	130 936,23	130 936,23	175 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	35 707,00	0,00	36 287,00	36 287,00	36 287,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		35 707,00	0,00	36 287,00	36 287,00	36 287,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		398 256,40	44 063,77	167 223,23	167 223,23	211 287,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	398 256,40	44 063,77	167 223,23	167 223,23	211 287,00
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	211 287,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 900,00	0,00	5 999,50	5 999,50	5 999,50
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	138 157,60	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		144 057,60	0,00	5 999,50	5 999,50	5 999,50
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		144 057,60	0,00	5 999,50	5 999,50	5 999,50

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	192 356,40		22 888,00	22 888,00	22 888,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	100 000,00		73 000,00	73 000,00	73 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		292 356,40		95 888,00	95 888,00	95 888,00

TOTAL	436 414,00	0,00	101 887,50	101 887,50	101 887,50
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	109 399,50
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	211 287,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	95 888,00
--	------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	952 465,50	0,00	1 083 449,00	1 083 449,00	1 083 449,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 761 209,32	0,00	2 667 083,00	2 667 083,00	2 667 083,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	113 950,00	0,00	149 099,00	149 099,00	149 099,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 827 624,82	0,00	3 899 631,00	3 899 631,00	3 899 631,00
66	Charges financières	6 613,00	0,00	6 613,00	6 613,00	6 613,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 835 737,82	0,00	3 907 744,00	3 907 744,00	3 907 744,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	192 356,40		22 888,00	22 888,00	22 888,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	100 000,00		73 000,00	73 000,00	73 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		292 356,40		95 888,00	95 888,00	95 888,00

TOTAL	4 128 094,22	0,00	4 003 632,00	4 003 632,00	4 003 632,00
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 003 632,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	93 442,40	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 950 471,22	0,00	2 820 765,66	2 820 765,66	2 820 765,66
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	78 000,00	0,00	107 200,00	107 200,00	107 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	39 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 160 913,62	0,00	3 058 965,66	3 058 965,66	3 058 965,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 160 913,62	0,00	3 059 965,66	3 059 965,66	3 059 965,66

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	3 160 913,62	0,00	3 059 965,66	3 059 965,66	3 059 965,66
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	943 666,34
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 003 632,00
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	95 888,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 , DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	36 287,00	0,00	36 287,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	80 000,00	0,00	80 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	95 000,00	0,00	95 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		211 287,00	0,00	211 287,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	211 287,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 083 449,00		1 083 449,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 667 083,00		2 667 083,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	149 099,00	0,00	149 099,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	6 613,00	0,00	6 613,00
67	Charges spécifiques (9)	1 500,00	0,00	1 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	73 000,00	73 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		22 888,00	22 888,00
Dépenses de fonctionnement – Total		3 907 744,00	95 888,00	4 003 632,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 003 632,00
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 999,50	0,00	5 999,50
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		73 000,00	73 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		22 888,00	22 888,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		5 999,50	95 888,00	101 887,50

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	109 399,50
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	211 287,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	27 000,00		27 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 820 765,66		2 820 765,66
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	107 200,00		107 200,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	104 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	1 000,00	0,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		3 059 965,66	0,00	3 059 965,66

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	943 666,34
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	4 003 632,00
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	398 256,40	44 063,77	0,00	167 223,23	167 223,23	0,00	167 223,23	211 287,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	65 000,00	7 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00	80 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	287 549,40	37 063,77	0,00	57 936,23	57 936,23	0,00	57 936,23	95 000,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	362 549,40	44 063,77	0,00	130 936,23	130 936,23	0,00	130 936,23	175 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	35 707,00	0,00		36 287,00	36 287,00		36 287,00	36 287,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	35 707,00	0,00	0,00	36 287,00	36 287,00	0,00	36 287,00	36 287,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles	398 256,40	44 063,77	0,00	167 223,23	167 223,23	0,00	167 223,23	211 287,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

211 287,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

III
A

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	298 256,40	0,00	101 887,50	101 887,50	101 887,50
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 900,00	0,00	5 999,50	5 999,50	5 999,50
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	5 900,00	0,00	5 999,50	5 999,50	5 999,50
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	5 900,00	0,00	5 999,50	5 999,50	5 999,50
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	192 356,40		22 888,00	22 888,00	22 888,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	100 000,00		73 000,00	73 000,00	73 000,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	292 356,40		95 888,00	95 888,00	95 888,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

109 399,50

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

211 287,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
TOTAL	398 256,40	44 063,77	0,00	167 223,23	167 223,23	0,00	167 223,23	211 287,00
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	65 000,00	7 000,00	0,00	73 000,00	73 000,00	0,00	73 000,00	80 000,00
2031	20 000,00	4 560,00		5 440,00	5 440,00	0,00	5 440,00	10 000,00
2051	45 000,00	2 440,00		67 560,00	67 560,00	0,00	67 560,00	70 000,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	287 549,40	37 063,77	0,00	57 936,23	57 936,23	0,00	57 936,23	95 000,00
21311	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	51 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21578	9 532,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2181	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21828	100 000,00	25 000,00		17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	42 000,00
21838	10 010,40	10 063,77		4 936,23	4 936,23	0,00	4 936,23	15 000,00
21848	10 000,00	2 000,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	3 000,00
2188	2 007,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	362 549,40	44 063,77	0,00	130 936,23	130 936,23	0,00	130 936,23	175 000,00
10	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	35 707,00	0,00		36 287,00	36 287,00		36 287,00	36 287,00
1641	35 707,00	0,00		36 287,00	36 287,00		36 287,00	36 287,00
18	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

BUDGET CDG 87 (M57) - BUDGET CDG 87 - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
Total des dépenses financières	35 707,00	0,00	0,00	36 287,00	36 287,00	0,00	36 287,00	36 287,00
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	398 256,40	44 063,77	0,00	167 223,23	167 223,23	0,00	167 223,23	211 287,00
040	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Reprise sur autofinancement antérieur</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<i>Charges transférées (7)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

III
A3

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	298 256,40	0,00	101 887,50	101 887,50	101 887,50
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	5 900,00	0,00	5 999,50	5 999,50	5 999,50
10222 FCTVA	5 900,00	0,00	5 999,50	5 999,50	5 999,50
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières	5 900,00	0,00	5 999,50	5 999,50	5 999,50
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	5 900,00	0,00	5 999,50	5 999,50	5 999,50
021 Virement de la section de fonctionnement	192 356,40		22 888,00	22 888,00	22 888,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	100 000,00		73 000,00	73 000,00	73 000,00
2805 Licences, logiciels, droits similaires	51 000,00		15 000,00	15 000,00	15 000,00
281578 Autre matériel technique	10 000,00		12 000,00	12 000,00	12 000,00
28181 Installations générales, aménagt divers	8 000,00		3 500,00	3 500,00	3 500,00
281828 Autres matériels de transport	1 000,00		2 500,00	2 500,00	2 500,00
281838 Autre matériel informatique	25 707,00		35 000,00	35 000,00	35 000,00
281848 Autres matériels de bureau et mobiliers	2 293,00		5 000,00	5 000,00	5 000,00
28188 Autres immo. corporelles	2 000,00		0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	292 356,40		95 888,00	95 888,00	95 888,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

- (4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (5) Voir l'annexe IV B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R1 040 = DF 042).
- (7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D1 041 = R1 041).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE		B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 128 094,22	0,00	0,00	4 003 632,00	4 003 632,00	0,00	4 003 632,00	4 003 632,00
011	Charges à caractère général (3)	952 465,50	0,00	0,00	1 083 449,00	1 083 449,00	0,00	1 083 449,00	1 083 449,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 761 209,32	0,00		2 667 083,00	2 667 083,00		2 667 083,00	2 667 083,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	113 950,00	0,00		149 099,00	149 099,00		149 099,00	149 099,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	3 827 624,82	0,00	0,00	3 899 631,00	3 899 631,00	0,00	3 899 631,00	3 899 631,00
66	Charges financières	6 613,00	0,00		6 613,00	6 613,00		6 613,00	6 613,00
67	Charges spécifiques (3)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AE)								
	Total des dépenses financières	8 113,00	0,00	0,00	8 113,00	8 113,00		8 113,00	8 113,00
	Total des dépenses réelles	3 835 737,82	0,00	0,00	3 907 744,00	3 907 744,00	0,00	3 907 744,00	3 907 744,00
023	Virement à la section d'investissement	192 356,40			22 888,00	22 888,00		22 888,00	22 888,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	100 000,00			73 000,00	73 000,00		73 000,00	73 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	292 356,40			95 888,00	95 888,00		95 888,00	95 888,00
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)								0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées								4 003 632,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET		III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE		B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 160 913,62	0,00	3 059 965,66	3 059 965,66	3 059 965,66
013	Atténuations de charges (2)	93 442,40	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	2 950 471,22	0,00	2 820 765,66	2 820 765,66	2 820 765,66
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	78 000,00	0,00	107 200,00	107 200,00	107 200,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	39 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
	Total des recettes de gestion des services	3 160 913,62	0,00	3 058 965,66	3 058 965,66	3 058 965,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
	Total des recettes réelles	3 160 913,62	0,00	3 059 965,66	3 059 965,66	3 059 965,66
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)					943 666,34	943 666,34

Total des recettes de fonctionnement cumulées		4 003 632,00
--	--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET

III

B1

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	4 128 094,22	0,00	0,00	4 003 632,00	4 003 632,00	0,00	4 003 632,00	4 003 632,00
011	Charges à caractère général (4)	952 465,50	0,00	0,00	1 083 449,00	1 083 449,00	0,00	1 083 449,00	1 083 449,00
60622	Carburants	11 300,00	0,00		11 300,00	11 300,00	0,00	11 300,00	11 300,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 100,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 300,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6064	Fournitures administratives	14 800,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médial.)	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
60661	Médicaments	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	15 000,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	600,00	0,00		750,00	750,00	0,00	750,00	750,00
6068	Autres matières et fournitures	3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6132	Locations immobilières	50 800,00	0,00		6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
61351	Matériel roulant	90 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
61358	Autres	5 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	123 435,40	0,00		150 000,00	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00
61551	Entretien matériel roulant	7 900,00	0,00		4 560,00	4 560,00	0,00	4 560,00	4 560,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 100,00	0,00		6 830,00	6 830,00	0,00	6 830,00	6 830,00
6156	Maintenance	49 600,00	0,00		51 000,00	51 000,00	0,00	51 000,00	51 000,00
6168	Autres primes d'assurance	5 000,00	0,00		7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00
6182	Documentation générale et technique	8 800,00	0,00		6 832,00	6 832,00	0,00	6 832,00	6 832,00
6184	Versements à des organismes de formation	18 150,00	0,00		29 500,00	29 500,00	0,00	29 500,00	29 500,00
6188	Autres frais divers	2 200,00	0,00		16 828,00	16 828,00	0,00	16 828,00	16 828,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	3 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
62268	Autres honoraires, conseils	8 500,00	0,00		1 600,00	1 600,00	0,00	1 600,00	1 600,00
6228	Divers	2 750,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
6231	Annonces et insertions	2 300,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
6234	Réceptions	5 500,00	0,00		4 793,00	4 793,00	0,00	4 793,00	4 793,00
6236	Catalogues et imprimés	4 200,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
6245	Transports de personnes extérieures	0,00	0,00		5 600,00	5 600,00	0,00	5 600,00	5 600,00
6251	Voyages, déplacements et missions	15 950,00	0,00		16 500,00	16 500,00	0,00	16 500,00	16 500,00
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00		560,00	560,00	0,00	560,00	560,00
6261	Frais d'affranchissement	22 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00		32 000,00	32 000,00	0,00	32 000,00	32 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 350,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
62878	Remb. frais à des tiers	185 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00

BUDGET CDG 87 (M57) - BUDGET CDG 87 - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6288	Autres services extérieurs	254 130,10	0,00		273 996,00	273 996,00	0,00	273 996,00	273 996,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 200,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 761 209,32	0,00		2 667 083,00	2 667 083,00		2 667 083,00	2 667 083,00
6331	Versement mobilité	35 916,06	0,00		200 056,00	200 056,00		200 056,00	200 056,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 649,04	0,00		6 263,00	6 263,00		6 263,00	6 263,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 295,43	0,00		15 600,00	15 600,00		15 600,00	15 600,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 062 243,35	0,00		831 430,00	831 430,00		831 430,00	831 430,00
64112	SFT, indemnité de résidence	15 000,00	0,00		4 600,00	4 600,00		4 600,00	4 600,00
64113	NBI	16 500,00	0,00		9 638,00	9 638,00		9 638,00	9 638,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00		16 500,00	16 500,00		16 500,00	16 500,00
64131	Rémunérations	820 000,00	0,00		858 666,00	858 666,00		858 666,00	858 666,00
64132	SFT, indemnité de résidence	10 000,00	0,00		4 500,00	4 500,00		4 500,00	4 500,00
64138	Primes et autres indemnités	0,00	0,00		725,00	725,00		725,00	725,00
6417	Rémunérations des apprentis	0,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
642	Indemnités jury soumises cotis. sociales	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	268 500,00	0,00		274 570,00	274 570,00		274 570,00	274 570,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	297 701,35	0,00		246 710,00	246 710,00		246 710,00	246 710,00
6454	Cotisations aux A.S.E.D.I.C.	28 704,09	0,00		24 221,00	24 221,00		24 221,00	24 221,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	80 200,00	0,00		83 804,00	83 804,00		83 804,00	83 804,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	4 500,00	0,00		4 000,00	4 000,00		4 000,00	4 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00		67 800,00	67 800,00		67 800,00	67 800,00
6488	Autres	98 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	113 950,00	0,00	0,00	149 099,00	149 099,00	0,00	149 099,00	149 099,00
65311	Indemnités de fonction	58 000,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	3 300,00	0,00		1 384,00	1 384,00	0,00	1 384,00	1 384,00
65313	Cotisations de retraite	6 600,00	0,00		4 032,00	4 032,00	0,00	4 032,00	4 032,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	0,00	0,00		12 429,00	12 429,00	0,00	12 429,00	12 429,00
65321	Indemnités de fonction	0,00	0,00		319,00	319,00	0,00	319,00	319,00
657363	Subv. Fonct. CCAS/CIAS	23 500,00	0,00		25 685,00	25 685,00	0,00	25 685,00	25 685,00
65811	Droits d'utilisat* - informatique nuage	19 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales	2 750,00	0,00		1 750,00	1 750,00	0,00	1 750,00	1 750,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	800,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65886	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	3 827 624,82	0,00	0,00	3 899 631,00	3 899 631,00	0,00	3 899 631,00	3 899 631,00
66	Charges financières	6 613,00	0,00		6 613,00	6 613,00		6 613,00	6 613,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	6 613,00	0,00		6 613,00	6 613,00		6 613,00	6 613,00
67	Charges spécifiques (4)	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des charges financières et spécifiques	8 113,00	0,00	0,00	8 113,00	8 113,00		8 113,00	8 113,00
	Total des dépenses réelles	3 835 737,82	0,00	0,00	3 907 744,00	3 907 744,00	0,00	3 907 744,00	3 907 744,00
023	Virement à la section d'investissement	192 356,40			22 888,00	22 888,00		22 888,00	22 888,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	100 000,00			73 000,00	73 000,00		73 000,00	73 000,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	100 000,00			73 000,00	73 000,00		73 000,00	73 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	292 356,40			95 888,00	95 888,00		95 888,00	95 888,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043)
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	3 160 913,62	0,00	3 059 965,66	3 059 965,66	3 059 965,66
013	Atténuations de charges (3)	93 442,40	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	92 442,40	0,00	27 000,00	27 000,00	27 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine. ventes diverses	2 950 471,22	0,00	2 820 765,66	2 820 765,66	2 820 765,66
706881	Cotisations obligatoires	805 000,00	0,00	903 246,00	903 246,00	903 246,00
706882	Cotisations additionnelles	1 072 000,00	0,00	1 129 056,00	1 129 056,00	1 129 056,00
706883	Cotisations des organismes non affiliés	80 000,00	0,00	99 000,00	99 000,00	99 000,00
706888	Autres	9 962,19	0,00	24 658,66	24 658,66	24 658,66
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	480 000,00	0,00	432 000,00	432 000,00	432 000,00
708773	Remb. frais coût lauréat	69 500,00	0,00	403,00	403,00	403,00
708774	Remb. frais transfert de ress. du CNFPT	195 500,00	0,00	206 402,00	206 402,00	206 402,00
708778	Remb. frais, autres frais	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	178 509,03	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	78 000,00	0,00	107 200,00	107 200,00	107 200,00
74718	Autres participations Etat	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	68 000,00	0,00	107 200,00	107 200,00	107 200,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	39 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
75888	Autres	39 000,00	0,00	104 000,00	104 000,00	104 000,00
	Total des recettes de gestion des services	3 160 913,62	0,00	3 058 965,66	3 058 965,66	3 058 965,66
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	3 160 913,62	0,00	3 059 965,66	3 059 965,66	3 059 965,66
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »), conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profit d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					562 803,99									
1641 Emprunts en euros (total)					562 803,99									
1000043492	CREDIT AGRICOLE LIMOGES VANTEAUX	31/05/2018	2018-12-15	25/01/2019	405 000,00	F		1,580	1,580	EURO	T	X Autres	N	A-1
10000445092	CREDIT AGRICOLE LIMOGES VANTEAUX	31/05/2018	2018-07-06	31/10/2018	157 803,99	F		1,700	1,700	EURO	T	X Autres	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									

BUDGET CDG 87 (M57) - BUDGET CDG 87 - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					562 803,99									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme le simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		387 570,00					0,00	6 033,26	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		387 570,00					0,00	6 033,26	0,00	0,00
10000433492	N	0,00	A-1	280 493,36	10,00	F	1,580		0,00	4 277,66	0,00	0,00
10000445092	N	0,00	A-1	107 076,64	9,75	F	1,700		0,00	1 755,60	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		387 570,00					0,00	6 033,26	0,00	0,00

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX		B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement déductif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV
B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	387 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur Jusqu'à 3 ; multiplicateur Jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur Jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME		B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Auprès des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

IV
B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A 0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B 0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 42 319,56
Provisions pour garanties d'emprunts	D 0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 42 319,56
Recettes réelles de fonctionnement	II 3 059 965,66

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II 1,38
---	------------------------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	3,00	23,00	15,86	5,80	21,66
Adjoint administratif territorial	C	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,40	1,40
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	2,00	1,00	3,00	0,00	2,80	2,80
Attaché	A	2,00	1,00	3,00	2,00	0,60	2,60
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	3,00	0,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	6,00	0,00	6,00	5,86	0,00	5,86
Rédacteur Principal de 2ème Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	2,00	2,00	4,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3,00	1,00	4,00	0,00	3,80	3,80
Infirmier en Soins Généraux	A	0,00	1,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Médecin Hors Classe	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Psychologue de Classe Normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} JANVIER 2024

Emplois fonctionnels

pourvus

non pourvus

Directeur général (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général des services des villes de 40 000 à 80 000 habitants)

1

Directeur général adjoint (centres de gestion de 9 001 à 12 000 agents, emploi assimilé à Directeur général adjoint des services des villes de 40 000 à 150 000 habitants)

1

GRADE	Catég.	Durée hebdo.	Budgétaire	Pourvu titulaire	Pourvu contractuel
Filière administrative					
Attaché hors classe	A	35 h	1	1	
Attaché principal	A	35 h	1	1	
Attaché	A	35 h	4	3	
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	35 h	6	6	
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	35 h	1	1	
Rédacteur	C	35 h	4	3	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	35 h	1	1	
Adjoint administratif	C	35 h	4	4	
Filière technique					
Ingénieur	A	35 h	1		1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35 h	1	1	
Technicien	B	35 h	2	1	1
Filière médico-sociale					
Médecin hors classe	A	35 h	4		3
Psychologue classe normale	A	35 h	1		1
Infirmier en soins généraux	A	28 h	1		1
TOTAL :			32	22	8

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		27,00	4,00	31,00	17,86	11,60	29,46

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				20 634,78		
Adjoint administratif territorial	C	ADM	367	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	ADM	388	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	404	0,00	A Autres	A Contractuel
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	387	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	ADM	404	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Attaché	A	ADM	611	0,00	A Autres	A Contractuel
Infirmier en Soins Généraux	A	MS	732	0,00	A Autres	CDD Contractuel en CDD
Ingénieur	A	TECH	565	0,00	A Autres	A Contractuel
Médecin Hors Classe	A	MS	0	9 083,75	A Autres	A Contractuel
Médecin Hors Classe	A	MS	0	11 551,03	A Autres	A Contractuel
Psychologue de Classe Normale	A	MS	444	0,00	A Autres	A Contractuel
Rédacteur	B	ADM	597	0,00	A Autres	A Contractuel
Technicien	B	TECH	401	0,00	A Autres	A Contractuel
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				20 634,78		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1 : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2 : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1 : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2 : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3 : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4 : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5 : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 110 000 hab. dans le cas de création ou suppression d'une autorité territoriale.
 332-8-6 : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (< 10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité territoriale.
 332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-6 avec un agent contractuel territorial concerné rempli avant l'échéance de son contrat. Les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés * A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

BUDGET CDG 87 (M57) - BUDGET CDG 87 - BP - 2024

- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	109 399,50
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-44 063,77	-44 063,77
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	36 287,00	36 287,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	101 887,50	101 887,50
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	65 600,50	65 600,50

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES	
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		36 287,00	36 287,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		36 287,00	36 287,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	36 287,00	36 287,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		101 887,50	III 101 887,50
Ressources propres externes de l'année (a)		5 999,50	5 999,50
10222	FCTVA	5 999,50	5 999,50
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		95 888,00	95 888,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2805	Licences, logiciels, droits similaires	15 000,00	15 000,00
281578	Autre matériel technique	12 000,00	12 000,00
28181	Installations générales, aménagt divers	3 500,00	3 500,00
281828	Autres matériels de transport	2 500,00	2 500,00
281838	Autre matériel informatique	35 000,00	35 000,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 000,00	5 000,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	22 888,00	22 888,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

IV
D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00 0	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.
(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS EXERCICE 2024

DESIGNATION DE L'IMMOBILISATION	DATE ACHAT	VALEUR INITIALE	N° INVENTAIRE	1ère ANNEE AMORT.	DUREE ANNEES	AMORTS ANTERIEURS	AMORT. EX 2024	VALEUR NETTE COMPTABLE	IMPUTATIONS
Bureau noyer et caisson	2016	823,30	201600006	2017	12	479,61	68,00	275,69	281838
Fenêtre bureau médical	2019	1 200,00	201900002	2020	15	320,00	80,00	800,00	28181
2 Mobiliers de bureau	2018	1 624,54	201800001	2019	12	676,49	135,00	813,05	281838
ARMOIRE SECRETARIAT MEDECINE	2022	1 646,71	202200008	2023	12	137,00	137,00	1 372,71	281838
LOT 2 ECRAN ASUS BRUZAT+MAURE	2021	453,60	202100002	2022	3	302,20	151,40	0,00	281838
BRAS ARTICULES DOUBLE DIRECTRICE	2023	163,99	202300012	2023	1	0,00	163,99	0,00	281838
MOBILIER MEDECEIN PRO	2020	2 665,20	202000016	2021	12	666,20	222,00	1 777,00	281838
Mobilier Bureau Ergonomique Accueil	2016	2 700,40	201600001	2017	12	1 575,18	225,00	900,22	281838
Installation téléphonique	2010	3 544,94	201000005	2011	15	3 071,96	236,00	236,98	28181
MOBILIER BUREAU PRESIDENTE	2023	259,00	202300007	2023	1	0,00	259,00	0,00	281848
Chaises salle réunion	2018	3 548,88	201800020	2019	12	1 477,96	295,00	1 775,92	281838
Réalisation bureau	2013	4 810,30	201300010	2014	15	3 206,13	320,00	1 284,17	28181
REPLACEMENT POSTE SYLVIE ROUX	2021	959,34	202100001	2022	3	638,78	320,56	0,00	281838
Tables salle réunion	2018	4 262,38	201800019	2019	12	1 775,77	355,00	2 131,61	281838
Mobilier (bureaux)	2012	4 463,83	201200006	2013	12	4 090,89	372,94	0,00	281838
ORDINATEUR PORTABLE LENOVO	2022	1 276,44	202200005	2023	3	425,00	425,00	426,44	281838
Réalisation bureau RDJ	2014	7 434,12	201400014	2015	15	4 459,81	495,00	2 479,31	28181
6 ADAPTEURS STARTECH	2023	503,93	202300009	2023	1	0,00	503,93	0,00	281838
SURFACE PRO X PREVENTEURS	2022	1 690,80	202200002	2023	3	563,00	563,00	564,80	281838
FAUTEIL BESOINS PONCTUELS OSENGO	2023	822,12	202300004	2023	1	0,00	822,12	0,00	281848
VISIOLITE MASTER MATERIEL MEDECINE	2020	11 258,40	202000020	2021	5	6 754,36	2 251,00	2 253,04	281578
18 PC PORTABLE POUR TELE W	2022	17 971,20	202200010	2023	3	5 990,00	5 990,00	5 991,20	281838
MIGRATION GED MOOVAPPS DOCUMENTS	2021	36 488,98	202100003	2022	2	29 798,50	6 690,48	0,00	2805
LOGICIEL KENORA	2022	40 800,00	202200009	2023	2	20 400,00	20 400,00	0,00	2805
Total							41 481,42		

RECAPITULATIF	
IMPUTATIONS	MONTANTS
281578	2 251,00 €
28181	1 131,00 €
281838	9 927,82 €
2805	27 090,48 €
281848	1 081,12 €
TOTAL	41 481,42 €

Edition de l'échéancier au 31/12/2023

1 / 3

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Date Fin	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
2805									
248	LICENCE MOOVAPPS DOCUMENT	202100003	01/01/2022	31/12/2024	33 002,98	19 705,48	16 501,00	3 204,48	29 798,50
249	10 LICENCES MOOVAPPS PORTAIL	202100005	01/01/2022	31/12/2023	4 800,00	2 400,00	2 400,00	0,00	4 800,00
260	LOGICIEL KENORA SANTE AU TRAVAIL EN	202200009	01/01/2023	31/12/2024	40 800,00	40 800,00	20 400,00	20 400,00	20 400,00
					78 602,98	62 905,48	39 301,00	23 604,48	54 998,50
28051									
218	FIREWALL PESENSE 4LANS	202000004	01/01/2021	31/12/2023	732,47	244,15	244,15	0,00	732,47
					732,47	244,15	244,15	0,00	732,47
28154									
130	Dépistage visuel	201200007	01/01/2013	31/12/2023	4 734,67	0,02	0,02	0,00	4 734,67
194	CONTROLE TECH AMENAGEMENT CDG	201800010	01/01/2019	31/12/2023	3 396,00	679,20	679,20	0,00	3 396,00
195	SPIROMETRE USB	201800011	01/01/2019	31/12/2023	1 318,80	263,76	263,76	0,00	1 318,80
230	VISIOLITE MASTER	202000020	01/01/2021	31/12/2025	11 258,40	6 755,04	2 251,00	4 504,04	6 754,36
					20 707,87	7 698,02	3 193,98	4 504,04	16 203,83
281578									
266	VISIOLITE LOGICIEL MEDICAL	202300005	17/08/2023	16/08/2028	5 238,00	5 238,00	389,93	4 848,07	389,93
267	AUDIOMETRE DEPSTAGE AERIEN	202300006	17/08/2023	16/08/2028	2 220,00	2 220,00	166,50	2 053,50	166,50
					7 458,00	7 458,00	556,43	6 901,57	556,43
28181									
106	CHANGEMENT INSTALLATION TELEPHONI	201000005	01/01/2011	31/12/2025	3 544,94	708,98	236,00	472,98	3 071,96
134	Aménagement bureau rez de jardin	201300010	01/01/2014	31/12/2028	4 810,30	1 924,17	320,00	1 604,17	3 206,13
157	AMENAGEMENT DE 2 BUREAUX	201400014	01/01/2015	31/12/2029	7 434,12	3 469,31	495,00	2 974,31	4 459,81
209	Fenêtre bureau médical	201900002	01/01/2020	31/12/2034	1 200,00	960,00	80,00	880,00	320,00
					16 989,36	7 062,46	1 131,00	5 931,46	11 057,90
28183									

22/03/2024

Edition de l'échéancier au 31/12/2023

3 / 3

N°	Libellé	N° Inventaire	Date Début	Date Fin	Montant Acquisition	Valeur N-1	Echéance	V.N.C.	Amortissement cumulé
252	EPSON EB-X06 PROJETEUR 3LCD N°X896	202200001	01/01/2023	31/12/2023	660,00	660,00	660,00	0,00	660,00
253	MICROSOFT SURFACE PRO XSignature clavier	202200002	01/01/2023	31/12/2025	1 690,80	1 690,80	563,00	1 127,80	563,00
254	BRAS 3 DOUBLE 202200003 et BRAS 42022	202200003	01/01/2023	31/12/2023	907,20	907,20	907,20	0,00	907,20
255		202200004	01/01/2023	31/12/2023	726,00	726,00	726,00	0,00	726,00
256	PORTABLE LENOVO V15 g2ITL IS PREVENTE	202200005	01/01/2023	31/12/2025	1 276,44	1 276,44	425,00	851,44	425,00
257	TABLEAU TRYPTIQUE SYNDICAT FSU	202200006	01/01/2023	31/12/2023	620,28	620,28	620,28	0,00	620,28
258	ECRAN PHILIPS 243B9H/00 23.8p	202200007	01/01/2023	31/12/2023	358,80	358,80	358,80	0,00	358,80
259	ARMOIRE MI-HAUTE 2 PTES SEGAL MEDEC	202200008	01/01/2023	31/12/2034	1 646,71	1 646,71	137,00	1 509,71	137,00
261	No inventaire : 202200010 COMPLEMENT	202200010	01/01/2023	31/12/2025	17 971,20	17 971,20	5 990,00	11 981,20	5 990,00
262	PC GESTION DES CARRIERS	202300001	13/12/2022	12/12/2025	1 083,78	1 065,72	361,26	704,46	379,32
264	2 PC PORTABLES ASUS FSU	202300003	17/08/2023	16/08/2026	1 448,02	1 448,02	179,66	1 268,36	179,66
271	LOT DE 15 ECRANS	202300010	22/12/2023	21/12/2026	2 496,96	2 496,96	23,12	2 473,84	23,12
273	BRAS ARTICULES DOUBLE DIRECTRICE	202300012	19/12/2023	18/12/2024	163,99	327,98	10,00	317,98	10,00
281848				281838	88 429,81	48 173,51	27 467,54	20 705,97	67 887,83
268	BUREAU PRESIDENTE	202300007	04/10/2023	03/10/2024	259,00	259,00	62,59	196,41	62,59
				281848	259,00	259,00	62,59	196,41	62,59
				Total	242 568,94	147 531,68	76 341,32	71 190,36	171 542,57

Nombre de lignes : 51

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRÊTE ET SIGNATURES	V
ARRÊTE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 12 + 6

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 28/02/2024







Présenté par la Présidente (1)





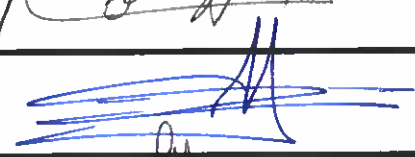

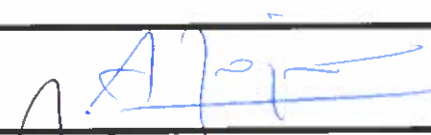
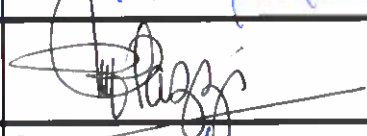



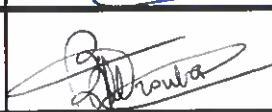
A LIMOGES, le 21/03/2024

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A LIMOGES, le 21/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ACHARD Sylvie	
ALLARD Pierre	P/ 
BOISSERIE François	
BARRY Philippe	
BERGER Odile	
BOST Jean-Marie	
BURGAUD Nadine	P 
DELOMENIE Bernard	
DIDIERRE Jean-Gérard	
GERAUDIE Ludovic	
GERVILLE-REACHE Fabrice	
GODRIE Pascal	

JALBY Vincent	
KEISER Hervé	P 
LACORRE Valérie	
LACOTE Bernadette	Poussin 
LACROIX Philippe	P/CO 
LEBOUTET Maurice	
LHOMME-LEOMENT Jacqueline	
LOMBERTIE Emile-Roger	
MORIZIO Annick	
PLAZZI Monique	
RIFFAUD Samia	P 
THOMAS Jean-Claude	
TRICARD Béatrice	
TROUBAT Bernadette	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 22.03.2024, et de la publication le 25.03.2024
A, le